

Le total des crédits principaux se chiffre par 1,985 millions de dollars; celui des premiers crédits supplémentaires, par 197 millions auxquels s'ajoutent d'autres crédits supplémentaires de 10 millions, soit un total de 2,192 millions. Comparerait-on ces chiffres aux crédits autorisés de l'an dernier qui s'établissaient à 2,199 millions, on remarquerait une légère réduction d'environ 7 millions. Les argents requis aux fins des décaissements nationaux se sont élevés de 553 millions à 2,192 millions au cours des dix dernières années; inutile pour moi de souligner qu'il s'agit d'une augmentation énorme.

Au lieu d'analyser dans leurs modalités les prévisions budgétaires, je me propose de les diviser en six classes, nommément: financières, militaires, sécurité sociale, travaux publics, subventions et autres, les comparant à d'autres années à mesure que je poursuivrai mon exposé.

Dans la classe "financière", je fais entrer l'intérêt sur la dette publique et les versements consentis aux provinces. Mes honorables collègues remarqueront qu'en 1939, le total de telles dépenses s'établissait à 142 millions tandis que, cette année, les crédits principaux et supplémentaires atteignent 554 millions.

Les crédits "militaires" comprennent ceux de la défense nationale et l'aide sous toutes ses formes apportée aux anciens combattants. De 77 millions qu'ils étaient en 1939, ils passent cette année à 575 millions, soit une majoration de près de 500 millions.

Cinq postes tombent sous le titre de "sécurité sociale", c'est-à-dire: allocations familiales, pensions aux vieillards et aux aveugles, assurance-chômage, subventions en matière de santé et autres services. En 1939, nous avons dépensé 76 millions à ces fins, cependant que cette année, les crédits principaux et supplémentaires s'élèvent à 425 millions.

Je place dans la catégorie des "travaux publics" l'habitation, les projets de reconstruction, les travaux publics et l'aide financière accordée aux régions inondées. On affecte à ce dernier poste un montant de 10 millions pour venir en aide à la Colombie-Britannique. Les frais des travaux publics en 1939 se sont chiffrés par 21 millions, tandis que les crédits prévoient cette année une dépense de 197 millions, soit une augmentation de 176 millions. L'habitation seule entraînera un décaissement de 69 millions.

En 1939, on ne consacrait aucune somme d'argent aux fins de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et à celles des subventions à l'agriculture, mais cette année les crédits prévus atteignent 61 millions.

En 1939, les dépenses encourues par les services administratifs ordinaires, que les sénateurs connaissent si bien, s'établissaient à 237 millions, mais ce chiffre est porté à 380 millions en 1948.

De même que le barème des traitements, l'activité de certains ministères s'est accrue. Cependant, l'augmentation de 553 millions à 2,192 millions constitue la principale caractéristique du total des dépenses. L'intérêt sur la dette publique, les versements consentis aux provinces, la défense nationale, les affaires des anciens combattants, la sécurité sociale, les travaux publics d'ordre divers y compris l'habitation, sont autant de postes principaux, responsables des augmentations. La question de savoir si les crédits n'auraient pas dû être aussi élevés est affaire d'opinion. Bien qu'on réclame toujours une réduction sensible de frais administratifs, souvenons-nous que plusieurs de ces postes ont été augmentés sous l'effet de demandes répétées. Il reste à savoir si le montant de 251 millions affecté à la défense nationale est suffisant puisque plusieurs personnalités militaires et civiles réclament des crédits plus substantiels. On conteste peu le crédit de 324 millions, à l'égard des affaires des anciens combattants, mais plusieurs, par contre, sont d'avis qu'on devrait le majorer. Je crois que vers la fin de la session, des vœux ont été exprimés devant le comité des affaires des anciens combattants de l'autre endroit en vue de faire augmenter cette somme déjà élevée. Il en est ainsi sur toute la ligne.

Honorables collègues, je n'ai pas tenté d'analyser les innombrables particularités du projet de loi, n'en connaissant pas très bien plusieurs d'entre elles, parce que je m'attendais que nous n'en aurions pas le temps à pareil stade de la session. Mais j'ai cru bon d'établir quelques comparaisons entre nos dépenses d'avant-guerre et celles de l'après-guerre.

L'honorable W. M. ASELTINE: Honorables sénateurs, à tout le moins, les chiffres que vient de citer l'honorable leader du Gouvernement sont étonnants. Nous avions tous anticipé qu'après la guerre, les dépenses administratives eussent accusé une plus grande diminution. Toutefois, je crois que le Sénat n'y peut rien.

Comme l'a laissé entendre le leader du Gouvernement, les prévisions budgétaires nous ont été présentées il y a quelque temps sous forme imprimée. Les honorables sénateurs les ont sans doute étudiées. Pour ma part, ayant consacré plusieurs jours à leur étude, j'ai trouvé certains postes très intéressants. J'ai même remarqué un poste de \$25,000 prévoyant la construction d'un immeuble public à Rosetown, Saskatchewan.